CLIMAT PRATIC

Ressources

CONTACTS EN CHAMPAGNE-ARDENNE

ADEME
116 Avenue de Paris - 51000 Châlons-en-Champagne
03 26 69 20 96
►**www.grand-est.ademe.fr**

POUR ALLER PLUS LOIN

• *Le guide Climat Pratic est accessible gratuitement sur*
►**www.climat-pratic.fr**

création graphique : www.compubliquecreation.fr - crédit photo : ©Alija, Istockphotos - impression : Leclerc imprimeur - Fiche imprimée en décembre 2016

Cette fiche fait partie de la **Boîte à Outils de l'urbanisme durable**, éditée par l'ARCAD, Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables en Champagne-Ardenne.
Retrouvez l'ensemble des fiches sur www.arcad-ca.fr

ARCAD / PQE
Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables
CHAMPAGNE-ARDENNE

AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion
anticiper • économiser • valoriser
ADEME
Union européenne
Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Et le soutien de ses adhérents

BP 20099
105 rue Denis Mougeot
52103 Saint-Dizier cedex
Tel : 03 25 94 41 18
fax : 03 25 94 40 68
info@arcad-ca.fr

LES OUTILS DE L'URBANISME

CLIMAT PRATIC

-40% **D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**
en France pour 2030
(par rapport à 1990)

Elaboré par l'ADEME, le Réseau Action Climat France et le CLER (réseau pour la transition énergétique), Climat Pratic est un outil d'aide aux collectivités pour l'élaboration et la mise en place d'un Plan Climat Energie Territoire (PCET) ou d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
Climat Pratic s'adresse aux petites collectivités et intercommunalités, PNR et Pays qui n'ont pas l'obligation d'élaborer un PCET, afin d'élaborer un PCAET.
En 2014, une nouvelle version de Climat Pratic a vu le jour. L'outil a pour objectifs de mettre en route une démarche de réduction de l'impact environnemental, suivre et évaluer, dans l'optique de réduire l'empreinte environnemental.

QU'EST-CE QUE CLIMAT PRATIC ?

CLIMAT PRATIC C'EST

- ✔ **Une démarche volontaire** pour les collectivités
- ✔ **Un guide** pour définir rapidement un programme d'actions climat énergie
- ✔ **Une aide** à la gestion et au pilotage de projet
- ✔ **Un outil adapté** aux spécificités de chaque territoire

CLIMAT PRATIC CE N'EST PAS

- ✖ **Une procédure obligatoire** du droit de l'urbanisme
- ✖ **Un inventaire** des émissions de gaz à effet de serre
- ✖ **Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage**
- ✖ **Un outil d'évaluation** quantitative du PCET

CLIMAT PRATIC

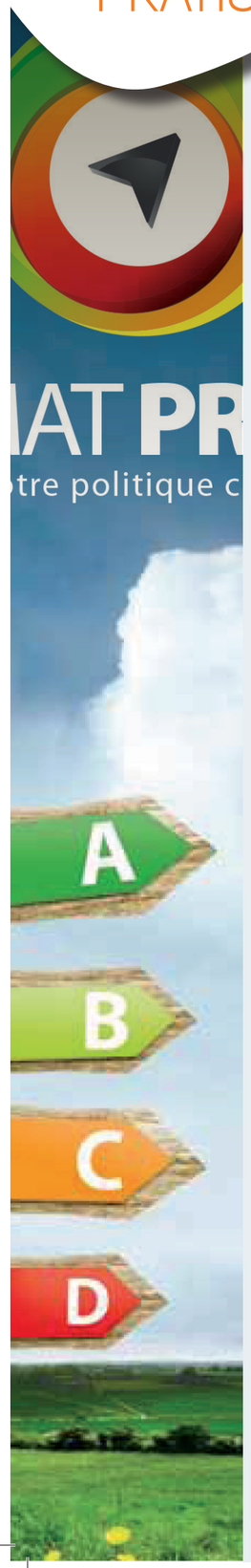

POURQUOI UTILISER CLIMAT PRATIC ?

- Pour construire et porter un projet de développement durable adapté au contexte territorial
- Pour une utilisation nécessitant peu de moyens humains et financiers
- Pour un suivi et une évaluation simples des objectifs

LA DÉMARCHE CLIMAT PRATIC

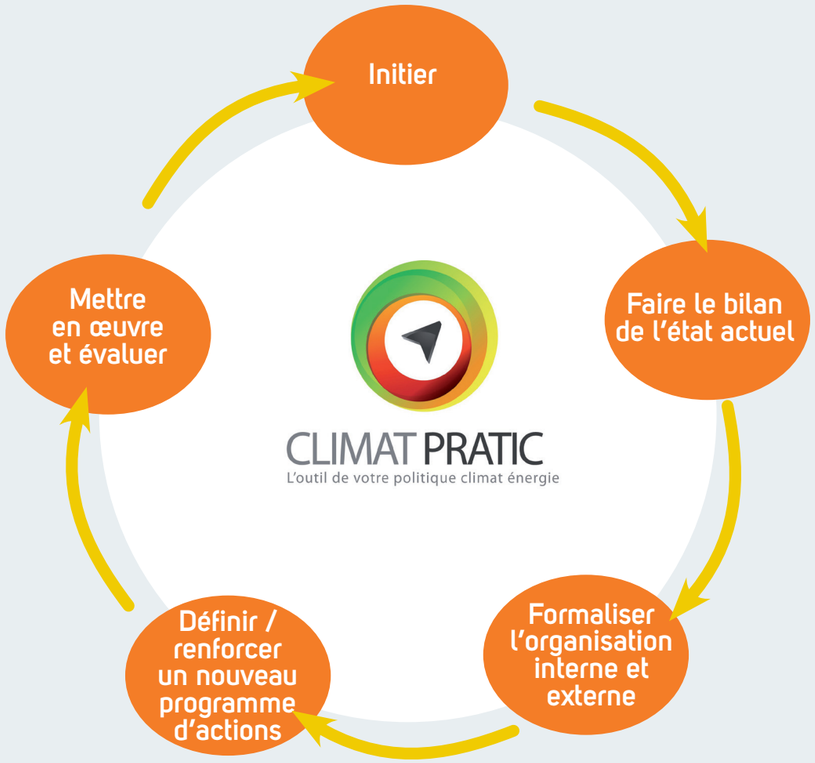

Bastien Delaunay, chargé de mission SCoT Pays de Chaumont

« Concernant l'outil Climat Pratic, nous avions initialement prévu de l'utiliser pour dresser un état des lieux du PCET engagé sur le territoire depuis 2011, dans la perspective de s'engager sur un nouveau PCET plus ambitieux en 2016, nous permettant ainsi de définir des objectifs opérationnels.

Cependant, la structure du Pays a évolué en Syndicat Mixte au 1er janvier 2016. Les élus ont souhaité arrêter le PCET et se concentrer sur l'élaboration du SCoT. De fait, nous nous sommes longuement questionnés, avec l'ADEME, pour essayer de trouver un moyen d'utiliser Climat Pratic dans le cadre de l'élaboration du SCoT.
L'objectif, aujourd'hui, serait donc d'intégrer Climat Pratic à notre cahier des charges du SCoT (sous réserve de validation des élus) et ainsi disposer, à terme, d'un outil offrant une vision large des actions menées sur le territoire dans le volet « Energie/ Climat », et identifier leur état d'avancement.
Pour ce faire, nous sommes en train d'apporter certaines modifications à Climat Pratic, faisant en sorte qu'il réponde au mieux aux thématiques et enjeux traités par le SCoT (suppression des onglets déchets, tourisme, partenariat et coopération,...). »

LA MÉTHODOLOGIE

Climat Pratic est un dispositif d'adaptation au changement climatique, avec :

Un tableau de progression

composé de deux onglets transversaux (stratégie et formation, sensibilisation et communication), et treize onglets sectoriels

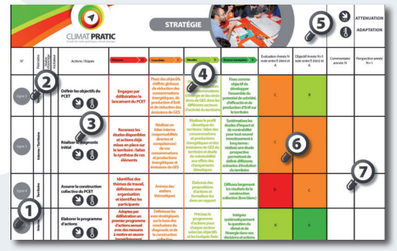

Des fiches explicatives

pour chacune des cases du tableau (explication de l'action, des éléments de méthodes, des exemples, des outils et références, des indicateurs)

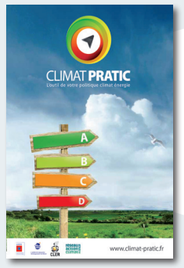

Un guide de l'utilisateur et un didacticiel pour une prise en main simple

Un support informatique pour une présentation aux élus

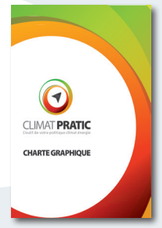

Pour chaque onglet, plusieurs objectifs sont présentés avec, pour chacun d'entre eux, plusieurs actions selon le niveau d'avancement de la collectivité :
- **Phase 1 > Démarrer** : le première étape pose les bases des actions. (Exemple : identifier les acteurs locaux et les ressources disponibles)
- **Phase 2 > Consolider** : les actions visent à mettre en place une politique volontariste. (Exemple : se doter d'outils et de compétences en matière de politique climat-air-énergie)
- **Phase 3 > Décoller** : les actions définies sont plus ambitieuses. (Exemple : assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'urbanisme et d'aménagement)
- **Dernière phase > Devenir exemplaire** : elle vise à atteindre un objectif ambitieux et précis. (Exemple : mutualiser les moyens avec les collectivités voisines)

A chacune de ces étapes de progression et pour chaque action, des fiches sont proposées expliquant le principe de l'action, ses objectifs, les possibilités de mise en œuvre, des exemples et des indicateurs associés à cette action.